



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Accès aux soins dans les territoires ruraux

Question orale n° 644

Texte de la question

Mme Michèle Martinez interroge Mme la ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées, sur l'accès aux soins dans les territoires ruraux. Les Pyrénées-Orientales comptent de nombreuses communes rurales isolées, confrontées à une désertification médicale particulièrement préoccupante. La population y est vieillissante, ce qui accentue les besoins de suivi médical régulier et de proximité. Les habitants rencontrent ainsi des difficultés croissantes pour obtenir des rendez-vous, accéder à un médecin traitant ou simplement bénéficier d'une prise en charge rapide. Cela conduit à un renoncement aux soins inacceptable. Elle lui demande si elle entend renforcer les moyens consacrés au développement et à l'accompagnement de solutions d'accès aux soins dans les territoires ruraux, qu'il s'agisse de dispositifs itinérants à l'image du medicobus ou de box médicales.

Données clés

Auteur : [Mme Michèle Martinez](#)

Circonscription : Pyrénées-Orientales (4^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 644

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé, familles, autonomie et personnes handicapées

Ministère attributaire : Santé, familles, autonomie et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [17 mars 2026](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [17 mars 2026](#)